

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture  
Service interministériel des affaires civiles et économiques  
de défense et de protection civile  
Bureau défense et sécurité

Affaire suivie par : Denis DEGRELLE

Tél.: 04.76.60.34.41  
Fax : 04.76.44.08.63

Grenoble, le 14 NOV. 2015

Le préfet,

à

Monsieur le président du conseil départemental  
de l'Isère  
Mmes et MM. les maires du département de  
l'Isère  
Monsieur le président de la Métropole  
Grenoble-Alpes  
Mmes et MM. les présidents des communautés  
de communes du département de l'Isère  
(Copie à Mme et M. les sous-préfets)

**Objet : Déclaration de l'État d'urgence**

A la suite des attentats commis le 13 novembre à Paris, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de renforcer les compétences administratives des autorités de l'État et ainsi de rétablir la sécurité des populations.

A ce titre, je vous rappelle les dispositions de la posture Vigipirate en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre qui sont maintenues dans l'attente de nouvelles instructions et que je vous demande de renforcer en complémentarité avec les forces de l'ordre et militaires :

- autour des sites vulnérables : écoles confessionnelles ou non, établissements culturels, culturels et symboliques.
- autour des principaux sites touristiques, culturels et historiques rencontrant une forte affluence
- lors des rassemblements et manifestation d'envergure.

**Les grands événements et les grands rassemblements ou les manifestations sportives ne font pas l'objet d'une interdiction formelle mais doivent en revanche faire l'objet d'une vigilance extrêmement renforcée.**

Je vous demande de bien vouloir donner des consignes aux organisateurs pour qu'il soit procédé systématiquement à une ouverture des sacs et à un contrôle visuel de leur contenu et de refuser l'entrée à toute personne qui ne se soumettrait pas à ce contrôle. Une affichette devra être

apposée à l'entrée des bâtiments où ces manifestations ont lieu afin d'avertir le public de ce dispositif.

Les services de l'État et en particulier les responsables des forces de l'ordre sont à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire ou pour vous aider à apprécier toute situation particulière rencontrée dans votre collectivité locale.

Je vous remercie également de signaler, sans délai, tout incident à la préfecture, joignable en permanence au numéro suivant : 04.76.60.34.00.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Bouchet', written over a vertical line that serves as a signature separator.

Copies pour information à :

- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le colonel, commandant le groupement départemental de gendarmerie
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité intérieure